



**DELEGATIONS  
CONSENTIES AU  
MAIRE :  
COMPTE RENDU  
AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/01

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François ;

**ABSENTS** : VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur PINATEL François.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Décision du 17 janvier 2017* : acceptation du devis de la société ROC AVENTURE, 05100 BRIANCON, pour l'entretien annuel de la via ferrata. Montant de la dépense : 2 520,00 € € TTC.

*Décision du 22 décembre 2016* : commande à Monsieur ABRANI d'une sculpture de chamois pour la place du village. Montant de l'acquisition : 850,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

